

# Cardif Liberté Emprunteur

CONTRAT DE PRÉVOYANCE



Donnez de l'**assurance**  
à votre **projet** !



**CARDIF**  
GROUPE BNP PARIBAS

POUR VIVRE  
PLUS ZEN  
AVEC UN  
CRÉDIT  
ZÉRO SOUCI!

# Pourquoi souscrire une assurance de prêt ?

Vous êtes sur le point d'acheter une résidence principale ou secondaire et de réaliser ainsi le rêve de votre vie.

Vous avez également en tête beaucoup d'autres projets en tant que particulier ou dans le cadre de votre activité professionnelle... Pour concrétiser vos rêves et vos projets, vous allez contracter un crédit immobilier, un prêt professionnel ou personnel qui vous engagent sur des durées plus ou moins longues pendant lesquelles

tout peut arriver : arrêt de travail, chômage, maladie, invalidité ou décès... Autant de risques potentiels qui font de votre assurance de prêt une mesure essentielle pour garantir à la fois le remboursement de votre crédit<sup>(1)</sup> et la protection de votre famille.

## Cardif Liberté Emprunteur vous permet de garantir :

- > la réussite des projets qui vous tiennent à cœur,
- > le remboursement de votre crédit<sup>(1)</sup> ou la prise en charge de vos mensualités, sans remettre en cause votre niveau de vie pour préserver votre avenir et celui de vos proches.

(1) Capital restant dû au jour du sinistre, dans la limite de la quotité (pourcentage correspondant à la part des emprunts que vous souhaitez assurer), conformément aux dispositions contractuelles.



Cardif Liberté Emprunteur

## **Vous êtes libre de choisir l'assurance de votre crédit**

### → **La liberté d'emprunter et d'économiser**

Contrairement aux idées reçues, aucune obligation légale ne vous impose de souscrire l'assurance que vous propose votre banque ou l'organisme qui vous accorde votre prêt. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, grâce à la Loi Lagarde, vous pouvez choisir librement votre assurance de prêt en optant pour un contrat ajusté au plus près de votre situation personnelle et professionnelle. Il peut vous permettre de réaliser jusqu'à 60 % d'économies sur vos cotisations d'assurance<sup>(2)</sup> !

**C'EST ENFIN  
POSSIBLE  
GRÂCE À  
LA LOI  
LAGARDE...**

### → **La liberté d'assurer votre prêt en toute sérénité**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la banque et votre Conseiller en assurance ont l'obligation de vous remettre la fiche standardisée d'information. Cette fiche présente les caractéristiques du contrat d'assurance proposé et vous permet de comparer les offres qui vous sont faites en fonction des besoins que vous avez exprimés.

**C'EST PLUS  
CLAIR AVEC  
LA FICHE  
STANDARDISÉE  
D'INFORMATION**

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, si votre assurance de prêt présente des garanties équivalentes à l'assurance de prêt proposée par votre établissement bancaire, ce dernier ne peut modifier le taux d'emprunt qu'il vous a accordé. Toute opposition de sa part devra obligatoirement être motivée par écrit.**



**Une assurance de prêt moins chère,  
c'est un emprunt<sup>(3)</sup> moins cher !**

(2) Différence maximale constatée entre les principaux acteurs du marché bancaire participant à l'enquête pour le magazine « Que choisir » n° 121 spécial argent de janvier 2011 (pour un célibataire de 35 ans, employé, non fumeur, qui emprunte 200 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3,50 %, couvert en garantie Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie/Invalidité Permanente et Totale/Incapacité Temporaire Totale de Travail/Incapacité Permanente Partielle).  
(3) Coût total du crédit.

# La liberté de donner du crédit à tous vos projets

Imaginé pour concrétiser votre projet selon vos souhaits, Cardif Liberté Emprunteur vous propose une solution adaptée à votre situation.



## Vous réalisez votre 1<sup>er</sup> achat immobilier ?

Choisissez des garanties étendues pour sécuriser au maximum cet acte important de votre vie et assurer la concrétisation de votre projet en offrant une garantie complète à votre organisme de crédit.

➔ **Vous êtes couvert dès votre demande d'adhésion** et grâce à la garantie Décès accidentel, vos proches bénéficient du versement immédiat d'un capital, dans la limite de 350 000 €, jusqu'à la prise d'effet des garanties.



## Vous empruntez à deux ?

Que vous soyez marié, pacsé, ou que vous viviez en concubinage, vous pouvez assurer votre prêt en tant que co-assuré.

➔ **Vous bénéficiez ainsi d'une réduction de 10 %** sur l'ensemble de vos cotisations pendant toute la durée du prêt.



## Vous êtes investisseur immobilier ?

Ciblez votre assurance avec une formule qui sécurise votre investissement grâce à des garanties essentielles, sans aucune dépense superflue.

➔ **En réduisant le coût de votre assurance de prêt**, vous optimisez les compléments de revenus issus de vos loyers.



## Vous empruntez des capitaux importants ?

Assurez en toute quiétude tous vos types de prêts sans limite de montant grâce à la couverture large de Cardif Liberté Emprunteur.

➔ **Vous bénéficiez toujours du tarif le plus juste** tenant compte de votre âge, de votre profession, du montant du capital à assurer et de vos habitudes de vie, de 18 à 90 ans.



## Vous êtes un professionnel de santé ?

Cardif Liberté Emprunteur vous offre des garanties maximales et renforce votre couverture selon le barème particulier de votre profession.

➔ **Vos prêts sont assurés avec des garanties élevées.**



# Toutes les garanties pour assurer votre tranquillité d'esprit

Spécialement conçu pour répondre aux besoins des particuliers, comme des professionnels contractant un prêt, Cardif Liberté Emprunteur vous fait bénéficier de garanties complètes.

**EN CAS DE SINISTRE, VOUS NE PAYEZ PLUS TOUT OU PARTIE DE VOS COTISATIONS D'ASSURANCE !**

## Dans quels cas êtes-vous couvert ? Quelques exemples :

### Arrêt de travail ou Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)

Vos échéances de prêt sont prises en charge\*.

*Marie, 41 ans, se retrouve avec une contusion des cervicales à la suite d'une chute dans l'escalier. Elle est en arrêt de travail. À l'issue de la période de franchise choisie à l'adhésion, elle est prise en charge au titre de la garantie Incapacité Temporaire Totale de travail.*



### Incapacité Permanente Partielle (IPP)

Vos échéances de prêt sont prises en charge\*.

*Patrick, 39 ans, menuisier, s'est sectionné 3 doigts suite à un accident domestique. Il ne peut donc plus exercer son métier mais il peut pratiquer une autre activité. Il perçoit des prestations au titre de la garantie Incapacité Permanente Partielle.*



### Incapacité Permanente et Totale (IPT)

Votre capital restant dû ou les échéances de prêt sont pris en charge\*.

*Isabelle, 45 ans, commerciale, est devenue hémiparétique à la suite d'un accident de la route et rencontre des difficultés pour s'exprimer. Elle ne peut plus exercer d'activité professionnelle, étant reconnue en invalidité niveau 2 par la Sécurité sociale. Son prêt est alors pris en charge au titre de la garantie Incapacité Permanente et Totale.*



### Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)

Votre capital restant dû est remboursé.

*Xavier, 21 ans, tétraparétique à la suite d'un accident de jet-ski, ne peut plus effectuer les gestes de la vie courante (se laver, s'habiller, se nourrir seul). Il est reconnu invalide de 3<sup>e</sup> catégorie et pris en charge au titre de la garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.*



### Incapacité Professionnelle (IP)

Votre capital restant dû est remboursé (jusqu'à vos 70 ans).

*Fabien, médecin généraliste, 32 ans, vient d'acheter son cabinet. Grâce à la formule de Cardif réservée aux professionnels de santé, il est couvert contre les risques d'impossibilité définitive d'exercer sa profession.*

\*En fonction de la quotité assurée.  
Conformément aux dispositions contractuelles.

# Des options supplémentaires pour assurer votre sécurité financière

En plus de ses garanties essentielles d'assurance de prêt, Cardif Liberté Emprunteur vous permet de renforcer votre niveau de protection grâce à ses options.

## 1 Une protection familiale sécurisante l'option Perte d'Emploi (PE)

Cette option concerne les salariés comme les chefs d'entreprise. Elle vous garantit le versement d'une indemnité maximum de 2 500 € par mois et par assuré sur une période de 18 mois consécutifs ou non, jusqu'à vos 60 ans.

*Philippe, ingénieur, 43 ans, vient d'être licencié de son entreprise alors qu'il n'a pas terminé de rembourser son emprunt immobilier et qu'il lui reste 9 mensualités à régler pour l'achat de son nouveau véhicule. Grâce à la garantie Perte d'Emploi de Cardif Liberté Emprunteur, l'ensemble de ses crédits en cours sont pris en charge à 50 % de leur montant<sup>(1)</sup>.*

(1) Après une période de franchise de 90 jours.

## 2 Un emprunt à 2, doublement rassurant l'option Prévoyance

Cette option innovante vous permet d'offrir une protection financière complémentaire à votre co-assuré.

*François et Sandra, 31 ans, assurent leur prêt immobilier avec Cardif Liberté Emprunteur. La somme de leurs quotités<sup>(2)</sup> respectives les assure à 100 % au bénéfice de leur organisme prêteur. L'option Prévoyance permet le versement d'un capital supplémentaire, utilisable librement, en cas de décès de l'un des conjoints.*

(2) Quotité: pourcentage correspondant à la part des emprunts que vous souhaitez assurer.

## 3 Des garanties Incapacité/Invalidité (ITT/IPT/IPP) renforcées les options Sérénité

L'option Sérénité: vous êtes couvert sans conditions d'hospitalisation pour tout type d'atteintes discales et/ou radiculaires (hernie discale, lombalgie, lumbago, sciatique...). Vous êtes également garanti pour les affections psychiatriques (dépression, troubles anxieux, schizophrénie...), en cas d'hospitalisation de 7 jours minimum. Grâce à l'option Sérénité+, vous êtes couvert pour ces types d'affections sans conditions de durée d'hospitalisation.

## 4 Des formalités médicales simplifiées l'enveloppe d'assurance

Dans le cadre d'un prêt professionnel, vous avez besoin d'effectuer plusieurs emprunts successifs? Profitez de l'enveloppe d'assurance! Cette option vous permet de prolonger la durée de validité de vos formalités médicales d'adhésion de 6 mois à 3 ans, pour un montant de capital maximal défini à l'adhésion.

*Dirigeante d'une start-up informatique, Sylvie, 36 ans, souscrit des prêts pour le renouvellement de matériels high-tech très coûteux. Pendant 3 ans, et sous réserve d'un état de santé inchangé, elle bénéficie d'une enveloppe d'assurance d'un montant défini à l'adhésion (jusqu'à 1,5 M€) sans avoir à repasser d'examen médicaux à chaque nouvelle demande de prêt.*

---

6 - Donnez de l'assurance à votre projet



# Des services de qualité pour vous faciliter la vie

*Vous avez choisi la formule de garanties et d'options adaptées à votre profil et à votre mode de vie? Cardif Liberté Emprunteur vous propose un parcours d'adhésion facile d'accès.*

## ➔ Vous avez moins de 46 ans et vous empruntez moins de 300 000 €?

Vous n'avez aucune démarche médicale à accomplir: un questionnaire de santé simplifié suffit.

## ➔ Vous attendez un service de haute qualité de notre part?

Nous nous engageons à vous apporter une réponse rapidement. N'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller afin de suivre l'évolution de votre contrat.

## ➔ Vous souhaitez gagner du temps pour accomplir vos formalités médicales?

Prenez rendez-vous dans un centre médical agréé Cardif. Vous pourrez y effectuer vos examens médicaux gratuitement, en une seule fois, sans avance de fonds.

## ➔ Vous changez vos habitudes de vie?

Nos engagements ne changent pas: **vos garanties sont irrévocables**. Votre tarif, quant à lui, peut baisser si, le cas échéant, vous vous arrêtez de fumer (sous réserve d'un arrêt total du tabac supérieur à 2 ans).

## ➔ Vous souhaitez vous assurer pour plus d'1 million d'euros?

Cardif Liberté Emprunteur vous propose une tarification préférentielle pour l'assurance de vos investissements personnels et professionnels élevés, ainsi qu'un accompagnement personnalisé grâce à notre **cellule de Gestion privée dédiée**.

### N'hésitez pas à parler de vos projets avec votre Conseiller!

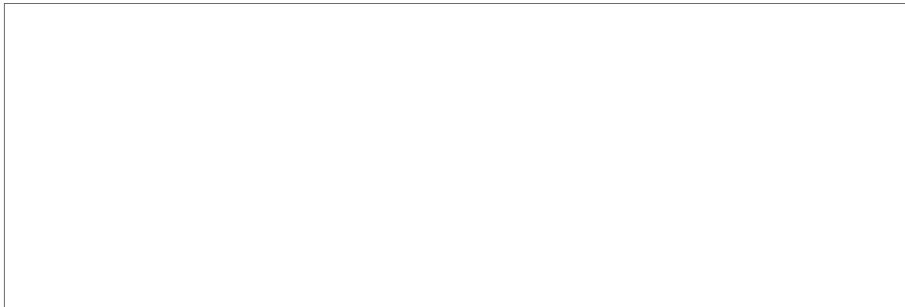
Disponible et proche de vous, il vous aidera à mettre en place la couverture la plus efficace pour tous vos types de financement, et à remplir votre dossier d'adhésion afin de vous garantir un traitement rapide de votre dossier.





**Bien assurer un prêt est un métier d'expert...**

Cardif bénéficie d'un savoir-faire reconnu de leader dans ce domaine depuis plus de 10 ans. Cette expertise, régulièrement récompensée dans la presse économique et financière, lui permet de s'engager sur la qualité de ses services et de ses produits.



**Coordonnées de votre Conseiller**

**CARDIF Assurance Vie**

Entreprise régie par le Code des assurances

S.A. au capital de 688 507 760 € - 732 028 154 RCS Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann - TSA 93000 - 75318 Paris Cedex 09

Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre Cedex

Autorité de Contrôle Prudentiel : 61, rue Taitbout - 75009 Paris



**CARDIF**  
GROUPE BNP PARIBAS

